

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 10 avril 2024 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	ANDRE René
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
SCHNEIDER Brigitte	SCHULTZ Laurent	HERGAT Michel	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	FRADELLA Cédric
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	KASPAR-COTRUPI Angèle	RECH Serge
ZIEGLER Damien	ACKER Christine	PAQUET Michel	SEGURA Olivier
POUGET Clémence	REBSTOCK Alexandra	HATRI Aïcha	MENTION Fanny
ZENNER Bernard	PHILIPPE Lionel	SCHIVRE Marc	MELEO Guy
PAULY Elsa	KOWALCZYK Maryline		

Procurations :

BAUR Denis	a donné procuration à	PAQUET Michel
RENAUX Patricia	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
FERRERO Marc	a donné procuration à	ANDRE René
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	JURCZAK Serge
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
WEIS Mathieu	a donné procuration à	REBSTOCK Alexandra
HOLSENBURGER Alexandre	a donné procuration à	DICK Rémy
MATHIEU Bertrand	a donné procuration à	HERGAT Michel
GRILLO Marie	a donné procuration à	ENGELMANN Fabien
LORENTZ Maurice	a donné procuration à	RECH Serge
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc à partir du point 9

Absents excusés :

FREYBURGER Julien

Absents non excusés :

COLIN Jean-Marie	HERFELD Marie-Laurence	SCHREIBER Roger	BEY Michèle
DEUTSCH André	ABATE Patrick	SCHUTZ Sylvie	LANGMAR Déborah
BRUSCO Stéphan	VETZEL Caroline	FATTORELLI Viviane	

La séance débute à 18h12

Sortie de M. JURCZAK pendant l'appel

POINT 1 :

Membres en exercice :	58
Présents :	33
Procurations :	10
Absents :	15

Retour de M. JURCZAK avant le début du point 2

POINT 2 :

Membres en exercice :	58
Présents :	34
Procurations :	11
Absents :	13

Arrivée de Mme SCHNEIDER avant le début du point 3
Sortie du Président

POINT 3 :

Membres en exercice :	58
Présents :	34
Procurations :	10
Absents :	14

Retour du Président après le vote

A partir du point 4

Membres en exercice :	58
Présents :	35
Procurations :	11
Absents :	12

Pendant le point 9, départ de Mme SCHNEIDER et de M. ZIEGLER

POINT 9 :

Membres en exercice :	58
Présents :	33
Procurations :	12
Absents :	13

La séance se termine à 19h43

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

POINT I-8 – DELIBERATION N°2024/I-15 - MODIFICATION DE L'AUTORISATION AP/CP CONCERNANT LE PROJET CITEZEN

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Par délibération du 11 février 2010, le SMiTU a décidé de réaliser une infrastructure de transport collectif en mode routier ou guidé.

Par délibération du 17 décembre 2014, le Comité Syndical a délibéré pour valider l'utilisation de la technique financière des autorisations de programme - crédits de paiement (AP/CP), afin de ne pas mobiliser les financements qui seront réalisés tout au long des cinq années. Celle-ci permet d'inscrire au budget annuel les seuls crédits nécessaires au paiement. Cette AP/CP couvre l'intégralité du projet.

Comme il a été dit dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, suite à une étude plus fine et à la consolidation des données, par le calcul des actualisations et les aléas, il en ressortirait un surcout lié au phasage du projet et à toutes les modifications des marchés liés à ce dernier.

Il faudra redéfinir le projet CITEZEN en cohérence avec les demandes des collectivités et les possibilités du SMiTU.

A l'heure actuelle, seule la finalisation des ponts, la liaison entre les deux Ouvrages d'Arts et la partie S1, Flo4, Flo5 ainsi que le dépôt sont validés.

Le montant de l'autorisation de programme ainsi que sa ventilation sont modifiés à chaque exercice afin de répondre aux besoins de financement réajustés de ce projet.

A ce jour, le montant de la consommation des crédits s'élève à 61 301 584 €TTC au 31 décembre 2023.

Année	2020	2021	2022	2023	Total
Montant	388 341,00	6 339 773,00	35 639 873	18 933 597	61 301 584

La ventilation de la nouvelle répartition des crédits de paiements sur une période de 4 ans se présente comme suit :

- en 2024 :	20 464 668,24 € TTC
- en 2025 :	29 946 836,88 € TTC
- en 2026 :	18 259 436,28 € TTC
- en 2027 :	574 469,90 € TTC

Total : 69 245 411,30 € TTC

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la modification de l'autorisation de programme pour un montant de 130 546 995,30 €TTC
- la validation de la répartition des crédits de paiement comme proposé ci-dessus ;
- la prévision des crédits au budget 2024 et suivants.

Le Bureau Syndical en date du 20 mars 2024 a donné un avis favorable.

La Commission Technique Réunie en date du 2 avril 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité:

- valide la modification de l'autorisation de programme pour un montant de 130 546 995,30 €TTC
- valide la répartition des crédits de paiement comme proposé ci-dessus ;
- prévoit les crédits au budget 2024 et suivants.

Ont voté contre : M. ENGELMANN, Mme GRILLO, Mme DEISS.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 11 avril 2024

Le Président,

Rémy DICK

